

### Comité Régional Aéronautique Provence Alpes Côte d'Azur (CRA 12)

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131024010 (JO du 27.4.2002) N° SIRET: 482 722 683 00018

### **COMPTE RENDU du COMITE DIRECTEUR CRA12 CUERS LE 12 JANVIER 2018 - 10:00**

Présents: Jacques LAURAC, Jean-Pierre PLANAS, Marc JOUAN, Alain MORELLE Léon ROBIN, Arnaud MANOURY, Patrick BOURCHET, René PATRIS, Christian NATUREL, Jean-Pierre SIRIEIX, Alain ROBICHON.

Excusés: Dominique GERAUD COULON, Monique THIERRY.

### ORDRE du JOUR - SUJETS ABORDÉS

### 1. AC ALPIN

- Le Président de l'AC ALPIN, Monsieur BENJAMIN FELS, est reçu par le Comité Directeur afin d'éclairer celui-ci sur la situation exacte du conflit qui oppose l'AC ALPIN à plusieurs sous-traitants appelés solidairement, fournisseur de moteur et chargé de l'entretien de l'appareil qui pose des problèmes de surchauffe (MTA, ICARIUS, RECTIMO). La situation est exposée, tant sur le plan technique que juridique, tenants et aboutissants explorés ; le club demande l'aide du CRA pour couvrir une partie des frais d'expertise, à savoir 12 000 € sur les 16 000€ demandés par l'expert judiciaire.

Le sujet est débattu après départ du Président de l'AC ALPIN et il est décidé à l'unanimité d'accorder ce prêt selon des modalités qui seront mises en place par le CRA après proposition par le Trésorier et enfin accord sur celles-ci par les parties.

Par ailleurs, Monsieur FELS attire l'attention du CRA sur la difficile situation que vivent certains clubs sur la plateforme de GAP, notamment un club de parachutistes qui ne sait si son AOT va lui être renouvelée, à l'approche de la saison, e<mark>n rai</mark>son du syst<mark>ème</mark> d'attribution de celles-ci. Cette situation apparaît de plus en plus fréquemment sur différents aérodromes et la FFA sera alertée sur ce sujet.

### 2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRA 12:

L'AGO DU CRA 12 AURA LIEU LE 17 FÉVRIER 2018 À AVIGNON - 10hrs. Convocation et documents réservation et pouvoir par mail séparé.

### Prochaines réunions :

- 10 FEVRIER 10HRS AIX EN PROVENCE
- **6 AVRIL 10 HRS AIX**
- 8 JUIN 10 HRS GAP
- **7 SEPTEMBRE 10HRS CANNES**
- **8 NOVEMBRE 10 HRS CUERS**

## wence-Alpes-Cote d'Azur - GRA21 Aérodrome de Cuers-Pierrefeu 83390 CUERS Siège : Aérodrome - chemin de le badesse - 13290 LES MILLES A.Loi 1901 - AIX - 01310240

Comité Régional Aéronaution

### AG FFA: date et organisation :

- L'accueil des participants se fera à AIX EN PROVENCE LES MILLES pour les participants qui viennent en avion. Un service de navettes sera mis en place.
- Une subvention sera demandée à la région dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

Siège social: c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES Adresse postale: Comité Régional Aéronautique PACA, Aérodrome de CUERS PIERREFEU – 83390 CUERS.



# Comité Régional Aéronautique Provence Alpes Côte d'Azur (CRA 12)

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131024010 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

### 4. Compte rendu du Comité Directeur FFA du 15/12/2017

- La FFA va passer à un nouveau système d'archivage et de numérisation
- L'accidentologie en 2017 a montré des signes d'amélioration significatifs
- Il va être créé une Fondation Fédérale qui sera chapeautée par la FONDATION DE FRANCE
- Seulement 4 prêts sans intérêts pour acquisition d'avions neufs et 7 pour des avions d'occasion ont été octroyés Par ailleurs les montants des prêts accordés vont être revus à la hausse et les durées allongées.
- 4 avions électriques vont être mis en place dans les régions au sein de 4 aéroclubs, dans le cadre du FABLAB, ces avions disposeront de deux cycles de batteries et le but est d'obtenir un coût de l'HDV de 100€.
- Vols à frais partagés: Il appartient aux aéroclubs de déterminer la liste des pilotes autorisés à participer à ce type de vol. Les passagers devront s'acquitter d'une licence fédérale valable 45 jours au prix de 6€ (dont1€ pour l'assurance)
- Un protocole d'accord est passé entre la Société EDEIS et la FFA. https://www.edeis.com
- 8.33: Il ne sera plus possible de pénétrer en espace de classe C et D à compter du 01/09/2018 si l'appareil n'est pas équipé d'une VHF 8.33. Pour les autres classes d'espaces, obligation est faite au 01/01/2021. ==> VOIR LE DOCUMENT INTITULÉ CNFAS joint.
- · CALIPSO:

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/calipso-classification-sonore-avions-legers Classification des Avions Légers selon leur Indice de Performance Sonore.

196 avions référents pour 720 types, le dispositif sera étendu aux appareils train rentrant - pas variable et sera également rendu obligatoire pour les appareils CNRA et CNSK.

DTO: Les aéroclubs FFA actuellement considérés comme organismes déclarés (OD) vont être dans l'obligation de devenir DTO pour se conformer à la réglementation européenne. Les clubs devenus ATO ces dernières années pourront abandonner ce statut au profit du DTO s'ils le souhaitent. La réglementation DTO devrait être applicable d'ici la fin de l'année. Les clubs bénéficieront d'une période de transition d'un an – du 8 avril 2018 au 7 avril 2019 – pour se déclarer DTO. Ils seront accompagnés par le groupe DTO/ATO de la FFA qui leur fournira des didacticiels, manuels de formation approuvés et fiches pratiques au cours du premier trimestre 2018.

• Un nouveau processus de recrutement et sélection des candidats FI va être mis en place, voir document ci-joint.

#### Affaire ACMP/CRA PACA :

Le dossier suit son cours.

Comité Régional Aéronautiqu Provence-Alpes-Cote d'Azur - CRA2 Aérodrome de Cuers-Plemefeu 8390 CUERS Siège : Aérodrome - chemin de lu belesse - 13290 LES MILLES ALD1901 - AIX - 0131024010

### 6. ETR: voltige, rallye:

**Voltige:** 4 candidats pour 6 places disponibles, 4 admis après test, en cours de formation.

Rallye, Pilotage de précision :

Calendrier des formations en PJ.

Deux épreuves à VISAN:

Championnat inter régional de pilotage de précision les 4 et 5 Mai Championnat inter régional de rallye aérien les 5 et 6 Mai.

### 7. SÉCURITÉ:

Le CSP, Christian NATUREL participera à la réunion organisée à la FFA. Il insiste sur la mise en place du REX FFA au sein des clubs.

Siège social : c/o aéro-club d'Aix-Marseille, Aérodrome, chemin de la Badesse, 13290 LES MILLES Adresse postale : Comité Régional Aéronautique PACA, Aérodrome de CUERS PIERREFEU – 83390 CUERS.



# Comité Régional Aéronautique Provence Alpes Côte d'Azur (CRA 12)

Association déclarée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131024010 (JO du 27.4.2002) N° SIRET : 482 722 683 00018

Au titre du CDA84, il informe le CRA qu'il a déposé un dossier de candidature au prix de la sécurité FFA.

### 8. TRÉSORERIE:

Le Trésorier détaille les comptes de l'année 2017, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale.

Ceux-ci sont conformes aux prévisions.

Le projet de budget pour 2018 est examiné, Il sera transmis par mail ultérieurement.

### 9. QUESTIONS DIVERSES:

NÉANT.

Fin de la réunion à 17h30.

Le Président
Jacques LAURAC

Comité Régional Aéronautique Provence-Alpes-Cote d'Azur - CRA21 Aérodrome de Cuers-Pierrefeu 83390 CUERS Siège : Aérodrome - chemin de la badesse - 13290 LES MILLES A.Loi 1901 - AIX - 0131024010

Le Secrétaire Général Alain MORELLE

PACA